

Commission : CONSEIL DE SECURITE

Délégation : République Française

Problématique : *Faut-il donner un pouvoir exécutif à l'Assemblée Générale ?*

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en juin 1945, la République Française en est un soutien indéfectible. La France est convaincue qu'à travers l'ONU, tous les pays pourront vivre en paix et en sécurité. Aussi, lorsqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale la France se voit accorder l'un des cinq sièges de membre permanent du Conseil de sécurité, elle est consciente que cela lui confère la responsabilité immense d'utiliser son droit de veto et donc le droit exorbitant de s'élever contre des résolutions du Conseil de sécurité ou d'en encourager l'adoption. Et partant, de pouvoir tout mettre en œuvre pour un monde plus stable et plus pacifique.

Cependant, et plus que jamais, une réforme de l'organisation est nécessaire pour répondre aux critères de représentativité, de légitimité et d'efficacité d'un monde qui ne correspond plus à celui qui existait au lendemain de la seconde guerre mondiale

Aujourd'hui, la France soutient l'accès à un siège permanent au Conseil de sécurité à de nouveaux pays. Les transformations actuelles doivent amener à réfléchir sur ce que pourrait être une nouvelle représentativité, car le monde d'aujourd'hui ne correspond plus à ce que le monde était au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les cinq sièges permanents accordés à la France, à la Russie, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à la Chine au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'ont été en s'appuyant sur des critères particuliers dans le contexte de l'après-guerre : puissances fondatrices de l'ONU, contribution financière et militaire à l'ONU. Or, le nombre de pays membres de l'ONU ne cesse d'augmenter depuis 1945. Il y en a actuellement 193. Nous vivons dans un monde où la mondialisation est omniprésente et multipolaire. Nous sommes donc aujourd'hui en mesure de nous poser la question d'un accès à des pays répondant à de nouveaux critères de puissance : des contributeurs parmi les plus importants au budget de l'ONU, à savoir les pays du G4 (Allemagne, Brésil, Inde, Japon) en passant par des pays fournissant la plus grande majorité des contingents de casques bleus, tels l'Ethiopie ou l'Inde. C'est ainsi que la France soutient l'accès à un siège permanent pour les pays du G4 (Allemagne, Brésil, Inde, Japon), un pays arabe et un ou plusieurs pays africains, dans un souci de représentativité.

De plus, et tel fut le cas dans le conflit syrien, des opérations onusiennes se heurtant au droit de veto, sont impossibles à mettre en place face à des crimes contre l'humanité, devant un Conseil de sécurité bloqué. C'est pour cela que la France a présenté, conjointement avec le Mexique, et de manière officielle lors de la 70^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, un encadrement du droit de veto. En effet, la France estime que le veto ne doit être en aucun cas un privilège. Le non-recours au veto est juste lorsqu'il est prouvé que des situations d'atrocités de masse sont perpétrées. Cette décision est avant tout un engagement volontaire des Etats concernés et ne nécessite en aucun cas une révision de la Charte de l'ONU. Ce projet, soutenu dorénavant par

100 pays, a de fortes de chances de voir le jour et permettra de débloquent le Conseil de sécurité et d'agir plus efficacement pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Dès lors, et depuis 2015, la France s'engage à ne jamais recourir à ce droit de veto lors de ces situations. Récemment encore, cette proposition a été de nouveau émise lors de l'intervention du Président Emmanuel Macron durant la 72^{ème} Assemblée générale.

Enfin, la France, favorable à la définition « Un Etat, une voix » tout en rappelant la devise française « Liberté, Egalité, Fraternité », forme le vœu d'élargir les pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies pour une représentativité plus élargie et plus démocratique de la diversité de notre planète. Il convient de rappeler qu'effectivement, suivant la résolution 377(3), l'Assemblée a le pouvoir de prendre des mesures en cas de blocage du Conseil de sécurité. Or cela semble avoir été utilisé à de trop rares occasions. Donner plus de responsabilités et donc plus de démocratie à l'Assemblée générale est un idéal vers lequel la France tend, restant fidèle à sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Fidèle à son engagement auprès de l'ONU, mais aussi convaincue de la validité de ses propositions pour un monde plus stable et pour un monde en paix, la France soutient deux idées principales d'une réforme de l'organisation de l'ONU. La première est l'encadrement du droit de veto face à des atrocités de masse, la seconde est une meilleure représentativité au sein du Conseil de sécurité.